

Les membres de l'Assemblée Générale de l'association Ligue de Bretagne de Handball (LBHB) ont été invités, sur convocation en date du 18 mai 2022 par la présidente de l'association, à la 68^e assemblée générale.

124 clubs sur 157 – représentant 653 voix sur 752 – ont répondu à cette invitation. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer.

CLUBS présents : 5322002 PAYS DE BROONS - 5322003 AL CALLACOIS - 5322006 GUINGAMP HB - 5322008 AL LOUDEAC HB - 5322009 AL MERDRIGNAC - 5322010 CSAL PAIMPOL HB - 5322012 PLESTIN HB - 5322015 ALS PLOUAGAT HB - 5322024 AL TREBEURDEN HB - 5322032 US MENE BRE LOUARGAT - 5322034 ARMOR CLUB DE LA MOTTE - 5322037 LEHON DINAN'COM HB - 5322045 LOUANNEC MELL- ZORN - 5322047 BAIE D'ARMOR PLERIN-ST BRIEUC HB - 5322054 US BOURBRIAC - 5322055 HB PELEMOIS - 5322058 HENANSAL ERQUY - 5322062 US PLOUISY HB - 5322065 MENE HANDBALL CLUB - 5322069 GOELO HANDBALL CLUB - 5322070 HANDBALL CLUB BELLE-ISLE/POUNEVEZ - 5322071 HANDBALL BEAUSSAIS RANCE FREMUR - 5322072 PLOUFRAGAN HANDBALL - 5322073 L'HANDBALLE CLUB - 5322076 PLOEUC HAND - 5322079 LANNION HB COTES D'ARMOR - 5329001 BREST BRETAGNE HANDBALL - 5329004 LESNEVEN LE FOLGOET HB - 5329007 ENTENTE MONTS D'ARREE CARHAIX - 5329008 AL CHATEAULIN HB - 5329009 US CHATEAUNEUF DU FAOU - 5329010 HANDBALL SUD 29 - 5329011 HBC DOUARNENEZ - 5329012 ERGUE QUIMPER HB - 5329014 CA FORESTOIS HB - 5329019 HBC QUIMPERLE - 5329028 GOUESNOU HB - 5329029 SAINT RENAN GUILERS HANDBALL - 5329032 MILIZAC HB - 5329039 COTE DES LEGENDES HB - 5329040 ELORN HANDBALL - 5329042 ENTENTE DES ABERS - 5329043 HBC DRENECOIS - 5329044 STADE PLABENNECOIS HB - 5329045 L'HAND ABERIOU - 5329049 ASC GUICLAN HB - 5329051 LANDI / LAMPAUL HB - 5329052 MORLAIX/POUGONVEN HB - 5329053 PLOUDIRY/SIZUN HANDBALL - 5329054 HERMINE KERNIC HB - 5329059 PLOUVORN HB - 5329063 ROZ HAND DU 29 - 5329067 PLOUDANIEL HB - 5329075 LOCMARIA HANDBALL - 5329084 HBC PONT DE BUIS - 5329086 HBC PLEYBEN - 5329089 PL CB BREST - 5329091 PONT DE L'IROISE HANDBALL - 5329102 PLOUGONVELIN HB - 5329109 PLOUGUIN HB - 5329112 HBC BANNALEC - 5329113 HBC BIGOUDEN - 5329115 HBC BRIEC - 5329125 ENTENTE SPORTIVE LA FLECHE - 5329131 HBC PLOMODIERN - 5329132 FOREST LANDERNEAU HB - 5329138 CORSEN HANDBALL - 5329142 HANDBALL CLUB DU HAUT PAYS BIGOUDEN - 5329144 GARS DU REUN HANDBALL/GUIPAVAS - 5335001 CERCLE PAUL BERT RENNES HB - 5335002 AL CANCALE - 5335004 ESPERANCE HANDBALL CHARTRES-BZH - 5335007 CESSON RENNES METROPOLE HB - 5335009 HANDBALL CLUB DOL DE BRETAGNE - 5335010 AGL HB FOUGERES - 5335011 GUICHEN HB - 5335012 US LIFFRE - 5335013 BROCELI HAND - 5335014 OC MONTAUBAN - 5335017 ELAN SPORTIF REDON - 5335018 CADETS DE BRETAGNE RENNES - 5335019 HB DETENTE - 5335023 CJF ST MALO HB - 5335024 LA VITREENNE - 5335026 CS BETTON SECTION HANDBALL - 5335036 ASC MAURE DE BRETAGNE HANDBALL - 5335037 HBC CHATEAUBOURG - 5335045 THORIGNE FOUILLARD HANDBALL CLUB - 5335046 AS CHANTEPIE HANDBALL - 5335063 CLUB OLYMPIQUE PACEEN HANDBALL - 5335064 SC MEVENNAIS HANDBALL - 5335066 JEANNE D'ARC BRUZ - 5335067 UNION SPORTIVE DE BAIN - 5335068 RETIERS, PRAFGP HANDBALL - 5335069 HBC ARLEQUIN ST AUBIN D AUBIGN - 5335071 HBC310 - 5335074 RENNES METROPOLE HB - 5335075 AS GEVEZE HB - 5335076 HB JANZE - 5335083 US SAINT GILLES - 5335089 PORTES DE BRETAGNE HANDBALL - 5356001 LORIENT HBC - 5356010 LANESTER HB - 5356013 BAUD LOCMINE HB - 5356016 PLOERMEL HBC - 5356020 RIANTEC HANDBALL - 5356021 US SENE HB - 5356022 VANNES AC HB - 5356028 ETOILE SPORTIVE SAINT AVE MEUCON HB - 5356039 HANDBALL CLUB KERVIGNAC - 5356041 QUEVEN/GUIDEL HANDBALL - 5356044 STIREN LANGUIDIC - 5356048 HBC NOYAL-MUZILLAC - 5356056 GUENIN PLUMELIAU HB - 5356057 HBC R KISTREBERH - 5356058 HENNEBONT-LOCHRIST HB - 5356066 HERMINE HB LOCOAL MENDON - 5356069 LANDEVANT HB - 5356070 HBC DE RHUYS - 5356071 PAYS D'AURAY HANDBALL - 5356076 PAYS DE LA GACILLY - 5356086 HB PAYS DE VANNES - 5356089 PAYS DE PONTIVY HANDBALL - 5356091 PLOEMEUR ATLANTIQUE HB - 5356092 GUILLIERS MAURON HANDBALL -

CLUBS absents : 5322025 BRO DREGER HB - 5322026 AL Vx MARCHE PLOUARET HB - 5322035 CAVAN HANDBALL CLUB - 5329006 HBC CAP SIZUN - 5329031 PL LAMBEZELLE BREST - 5329048 LA GUERLESQUINAISE HB - 5329064 TAULE CARANTEC HANDBALL - 5329082 PLOUGOURVEST PLOUGAR BODILIS HB - 5329095 CROZON MORGAT HB - 5329121 WAR RAOK KLOAR - 5329124 HB SAINT THO - 5329130 ABER BENOIT HBC - 5329136 PSM HANDBALL - 5335005 CMG SUR ILLE HANDBALL - 5335008 AMICALE LAIQUE DINARD - 5335030 ASC RENNAIS - 5335033 US VERN SUR SEICHE HB - 5335078 TINTENIAC / COMBOURG HANDBALL CLUB - 5335085 COBSE HB - 5335086 HANDBREIZH CLUB FRESNAISIEN - 5335087 ASC JA MELESSE HB - 5335088 CHATEAUGIRON COMMUNAUTE HANDBALL CLUB - 5335090 MESNIL ROC'H HB - 5356003 SCORFF HB - 5356005 FOYER LAIQUE INGUINIEL - 5356012 INAM HANDBALL - 5356015 ES PLESCOP HANDBALL - 5356084 GUEMENE HB - 5356095 HANDBALL CLUB NAIZINOIS -

La secrétaire générale, Marie-Laure PICHON, souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Elle accueille Madame Catherine CHEVE, secrétaire du club de l'AL LOUDEAC HB, ainsi que Jean-Luc BLANCHARD, adjoint au maire de la ville de Loudéac en charge des affaires sportives.

Mme Catherine CHEVE remercie la Ligue d'avoir choisi son club pour l'organisation de la 68^e Assemblée Générale, ainsi que la ville de Loudéac pour avoir mis à disposition les locaux de la ville. Elle précise que cette Assemblée Générale se tient en présentiel après deux années de COVID et que les clubs ont enfin réussi à mener une saison sportive à son terme. Elle termine en souhaitant une bonne Assemblée Générale aux représentants de clubs.

M. Jean-Luc BLANCHARD excuse M. Le Maire qui est retenu par d'autres obligations. Il souhaite à l'assemblée la bienvenue à Loudéac, ville active et sportive. Il explique que la ville compte 4000 licenciés pour 10000 habitants. De par sa position géographique, de nombreuses événements ou compétitions s'y déroulent. Un vélodrome national, le 6^e, doit également voir le jour et sera catégorisé « site de préparation pour Paris 2024 ». Le club de Loudéac s'est développé au cours des 15 dernières années et il évolue aujourd'hui en championnat de National 3 Masculin et Féminin. M. BLANCHARD renouvelle ses remerciements auprès des représentants de clubs et leur souhaite une bonne Assemblée Générale.

Mme Sylvie LE VIGOUROUX remercie M. BLANCHARD de sa présence et d'avoir mis à disposition de la Ligue les installations de la ville.

Une vidéo de Philippe BANA est diffusée dans laquelle il explique ne pas pouvoir être présent. Il remercie les clubs d'avoir permis à notre sport de retrouver un dynamisme national après cette période de pandémie. Il souhaite de bons travaux à l'assemblée.

MOT DE LA PRESIDENTE :

Sylvie LE VIGOUROUX sent que les dirigeants des clubs bretons sont à bout de souffle après une année très compliquée et l'envie de reprendre malgré tout le chemin des terrains. Elle remercie les secrétaires des clubs qui ont connu une saison compliquée avec Gesthand.

La nouvelle procédure digitalisée des licences devrait améliorer le quotidien des secrétaires sur cette partie. Sylvie LE VIGOUROUX remercie les clubs, au nom du Conseil d'Administration et des professionnels de la Ligue d'avoir permis à cette saison d'aller à son terme.

Après cette saison, la Ligue souhaite se tourner vers l'avenir. Elle a entendu au cours des réunions de secteurs les inquiétudes et les attentes des clubs. La présidente rappelle l'engagement sans faille des administrateurs et des salariés de la Ligue. Nous continuerons à innover, simplifier et à nous adapter. Notre modèle unique en Bretagne, notre fusion est une force.

La présidente fait également part de sa colère concernant le comportement antisportif de certains entraîneurs sur le bord des terrains qui déteint sur nos jeunes joueurs. Elle rappelle que les arbitres sont également en formation tout comme les officiels responsables et les joueurs. Elle attend des clubs qu'ils prennent des dispositions auprès de leurs licenciés afin que notre sport continue de véhiculer des valeurs de respect.

Une pensée pour le club d'HERMINE KERNIC qui a fait briller la Bretagne à Bercy. Quelques pensées également pour les dirigeants qui nous ont quittés cette saison : Jean BERTHO du club de RIANTEC, Ferdinand LE MOING du club de PONTIVY. Une pensée amicale à Gisèle LE TUHAUT hospitalisée et également une pensée émue aux parents de Quentin de BAUD LOCMINE.

VOTES ELECTRONIQUES :

Résolution n°1 : Adoption du PV de l'AG 2021

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Voix exprimées en % :

Pour : 584 en % : 96,5
Contre : 21 en % : 3,5
Abstention : 44

La résolution n°1 est votée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°2 : Approbation du rapport de la secrétaire générale

Nombre de structures : 124 Voix totales : 642
Nombre de votant : 122 Quorum = 321

Voix exprimées en % :

Pour : 591 en % : 99,3
Contre : 4 en % : 0,7
Abstention : 47

La résolution n°2 est votée à la majorité des voix exprimées.

Il n'y a aucune question de l'assemblée sur les rapports des commissions.

Résolution n°3 : Rapport financier (rapport du trésorier, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes)

Laurent ALPERIN explique que M. MICHEL, expert-comptable, nous aide à préparer les comptes annuels, avant qu'ils ne soient vérifiés et certifiés par M. CHASTANET, commissaire aux comptes. Laurent ALPERIN excuse notre commissaire aux comptes (CAC) qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Intervention de M. MICHEL :

- Le compte de résultat 2021 : 68 358 € (-84 565 € en 2020)
- Les produits : 2 172 076 € (2 396 110 € en 2020)
- Les charges : 2 103 718 € (2 480 675 € en 2020) dont 8 1600 € de charges exceptionnelles
- Le bilan : présentation de l'actif et du passif de la Ligue
- Fond de roulement représentant 10 mois de budget.

Laurent ALPERIN fait la lecture du rapport du CAC. Aucune remarque n'a été faite de la part du CAC au sujet des comptes 2021 de la Ligue. Le rapport spécial du CAC informe l'Assemblée Générale des conventions réglementées entre la Ligue et le Groupement Employeur Handball Bretagne (GEHB). Gérard CANTIN, Jean-Pierre GAIGNE, Bernard DROUERE et Anne-Hélène MEILLEUR, membres du Conseil d'Administration de la Ligue font également partie du Conseil d'Administration du GEHB. L'ensemble des opérations réalisées avec le GEHB au titre de l'année 2021 s'élève à 16 153 €. Ce sont principalement les missions comptables réalisées par Jacqueline ainsi que le dépôt de garanties 3 588 €.

Vote :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Voix exprimées en % :

Pour : 610 en % : 97,1
Contre : 4 en % : 2,9
Abstention : 21

La résolution n°3 est votée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°4 : Affectation du résultat 2021

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Voix exprimées en % :

Pour : 618 en % : 99,2
Contre : 5 en % : 0,8
Abstention : 21

La résolution n°4 est votée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°5 : Affectation du résultat 2019

Il s'agit de régulariser l'affectation du résultat 2019 car nous l'avions affecté à un fond de dotation, or cela n'est pas autorisé.

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

	Voix exprimées en % :
Pour : 606	en % : 99,3
Contre : 4	en % : 0,7
Abstention : 39	

La résolution n°5 est votée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°6 : Prêt garanti par l'État - modalités de remboursement

Les clubs sont invités à se prononcer sur le remboursement différé du PEG. Il est proposé de décaler le remboursement à un an puis de le rembourser pendant 4 ans.

Nombre de structures : 124 Voix totales : 643
Nombre de votant : 122 Quorum = 322

	Voix exprimées en % :
Pour : 591	en % : 95,5
Contre : 28	en % : 4,5
Abstention : 24	

La résolution n°6 est votée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide ainsi le décalage du remboursement du PEG à 1 an, puis un remboursement pendant 4 ans.

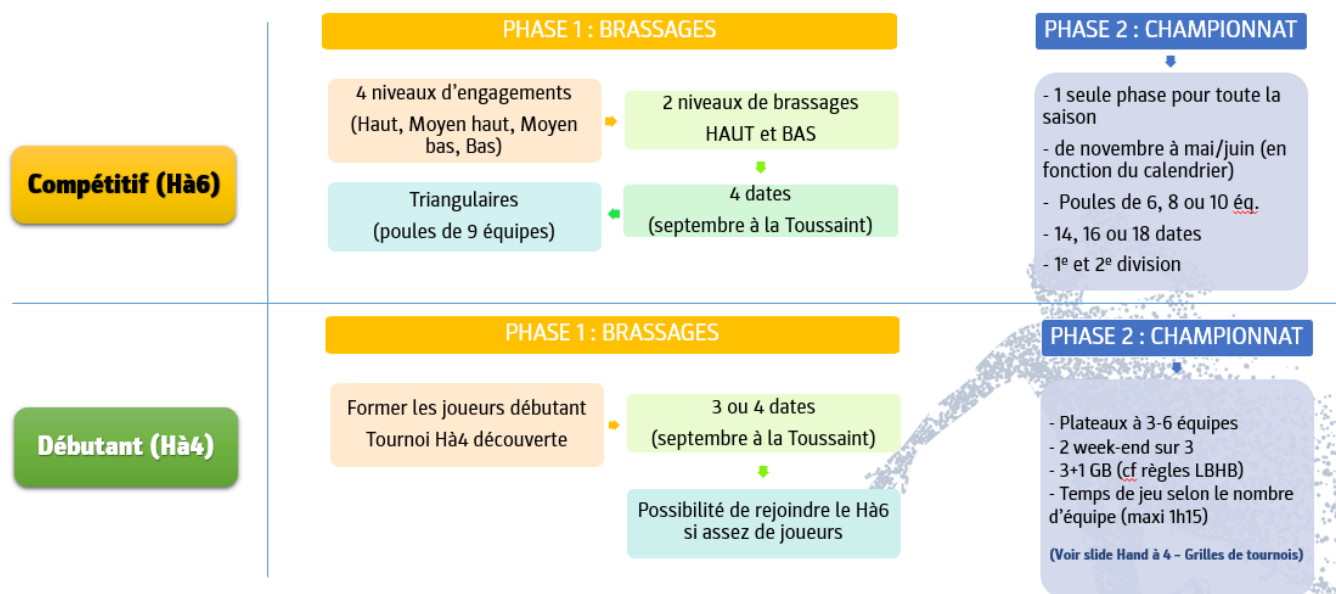
Etant donné l'avance sur l'ordre de jour, il est décidé d'avancer sur le programme de l'après-midi en faisant voter le projet U11 ainsi que les vœux des clubs et commissions.

PROJET U11 :

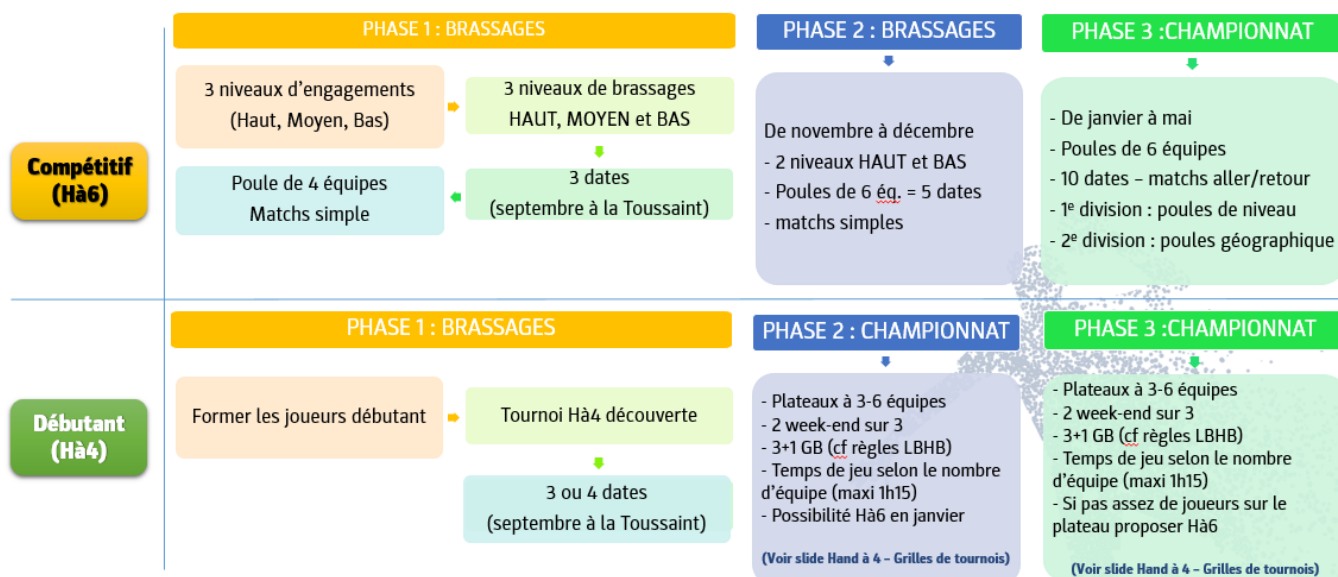
Présentation du projet U11 par Annie MOREUL et Vincent QUINTIN



Proposition n°1 :



Proposition n°2 :



Questions :

Réginald SCOLARI – BREST BRETAGNE HB : « Le hand à 4 permet, comme le dit Vincent, de proposer une alternative aux enfants qui ne veulent pas faire de compétition ; pourquoi intégrer le Hand à 4 dans le championnat compétitif alors que ce n'est pas le but premier ? ».

Réponse : le but est de proposer une alternative à la compétition mais de ne pas l'imposer aux clubs. Un club peut faire du hand à 4 toute la saison en intégrant des nouveaux licenciés ou choisir de basculer en hand à 7. Cela permet aussi d'organiser la pratique pour que les clubs sachent quand et si ils peuvent accueillir. C'est aussi pour officialiser cette pratique.

Laurent PROGEAS – HB BEAUSSAIS RANCE FREMUR : « Sur la proposition n°2 vous avez 2 phases de brassages avant la partie compétition, j'aurais aimé avoir des explications : la 2^e phase des brassages permet d'aller un peu plus loin sur les niveaux mais sous quelle forme ? Et aussi d'un point de vue localisation territoriale ou pas car cela me paraît relativement loin de faire démarrer le championnat en janvier ? ».

Réponse : 1^e phase de septembre à octobre ce qui correspond aux brassages habituels, ceux qui savent qu'ils ne vont déjà pas faire du hand traditionnel peuvent déjà aller sur du hand à 4. Pour ceux qui ne sont pas prêts jusqu'à janvier – février cela va leur permettre de faire du hand à 4 et en février ils pourront glisser sur la pratique traditionnelle. En U11, nous sommes obligés de faire de la géographie mais pour ceux qui sont en 1^e division on étendra la zone géographique par rapport à la 2^e division. L'idée est d'avoir des poules homogènes à la fin.

Remarque de François BOUVARD – HENNEBONT-LOCHRIST HB : « On qualifie le hand à 4 de pratique loisir et le hand à 7 de pratique compétitive mais le hand à 4 est aussi un formidable outil de formation des joueurs qui n'ont pas de projet sportif, il ne faut donc pas être aussi noir et blanc sur le hand à 4 ».

Alexandre GICQUEL – PLOEUC HAND : « Est-ce qu'il y aura un engagement mixte ou féminin pour le hand à 4 ? ».

Réponse : ce sera en engagement mixte.

Patrick PENNANEAC'H – HBC CHATEAUBOURG : « En fonction du nombre d'inscrits, est-ce que vous vous réservez le droit de garder une 3^e division comme aujourd'hui ou pas ? ».

Réponse : on tiendra compte du niveau à l'intérieur de la 2^e division. C'est notre préoccupation d'avoir une homogénéité dans les poules.

Benoit HOUYERE – LA VITREENNE HB : « Qu'est-ce qui est prévu comme matériel pour le hand à 4 ? ».

Réponse : ce seront les mêmes buts que l'école de hand : 240x170. Ce sera aussi les mêmes tracés. Il faudra voir par rapport à la taille du terrain : sur un 40x20, ce sera 3 terrains et sur un 38x18 ce sera plutôt 2 terrains. On a également présenté différentes formules en fonction du nombre d'équipes qui participent. Cela permettra aussi de mettre en place de l'arbitrage. On pourra vous prêter des buts si vous n'en avez pas.

Laurent MONET – HB PAYS DE VANNES : « Attention au championnat U11, au temps de jeu ainsi qu'au prix de l'essence aujourd'hui. Énormément de parents commencent à dire : « attendez, moi j'amène plus mes gamins » et on perd des parents accompagnants ».

Réponse : c'est ce que l'on fait tout le temps. Mais il faut aussi savoir qu'il y a des clubs qui n'ont pas de club à côté et que nous devons également intégrer dans le championnat.

Vote de la résolution n°7 – Projet U11 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Proposition n°1 : 148 **Voix exprimées en % :**
en % : 25,7

Proposition n°2 : 428

en % : 74,3

Abstention : 73

La proposition n°2 est votée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide ainsi la mise en place du projet U11 n°2 pour la saison 2022/2023.

VŒUX DES CLUBS/COMMISSIONS/SERVICES :

Vœu n°1 :

NOM DE LA COMMISSION : COC Territoriale	Avis STATUTS ET REGLEMENT : RECEVABLE
Objet du vœu : Modification Prix du Forfait isolé et Général	Avis CA : Favorable
Motivations du vœu : Le prix du forfait isolé en Excellence Région, Honneur Région est élevé aussi nous demandons une diminution. Mettre la 1ere division au même niveau que l'honneur régional.	
Modifications proposées : Diminuer le montant du forfait isolé de Excellence région, Honneur régional. Actuellement il est de 150€, on demande qu'il soit de 80€. Le forfait général est de 450€ on demande qu'il soit de 240€. Inclure la 1ere Division avec l'Excellence Régional et Honneur Région.	



Vote de la résolution n°8 – vœu n°1 :

Nombre de structures : 124

Voix totales : 644

Nombre de votant : 122

Quorum = 322

Pour : 417

Voix exprimées en % :

en % : 69,4

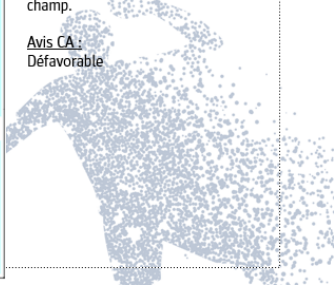
Contre : 184

en % : 30,6

Abstention : 43

La résolution n°8 est votée à la majorité des voix exprimées.

Vœu n°2 :

NOM DU CLUB ET N° AFFILIATION : Goëlo HBC 5322069		Avis STATUTS ET REGLEMENT : RECEVABLE
Objet du vœu : Retirer la zone 4.5m en -11		Avis Service Technique : Avis défavorable. Ce règlement vise à développer la prise d'initiative au tir dans tous les secteurs du terrain (de loin, aux ailes). Aussi, nous souhaitons, à ce jour, poursuivre dans cette voie pour les joueurs et joueuses de champ.
Motivations du vœu : Nos gardien(ne)s -11 peuvent sur certains matchs se démotiver et même prendre peur (en pleurs sur un temps mort) à cause de la proximité des joueurs(se)s lorsqu'ils tirent. Nous comprenons cette zone à 4.5 pour que chaque joueur(se) puisse avoir sa chance de marquer (surtout les 1ère année -11) mais il peut également y avoir des différences de gabarit entre le gardien et le tireur qui peut-être à l'avantage du tireur vu qu'il se retrouve très proche lors de son tir en extension.		
Modifications proposées : Nous proposons de laisser une zone à 6m		

Questions :

Armel MERLAUD - PAYS D'AURAY HB : « Est-ce que quelqu'un peut faire un retour sur cette proposition, est-ce qu'un technicien pourrait prendre la parole ? ».

Réponse : règlement mis en place lors de la fusion. Il y a 2 années où nous n'avons pas pu tester cette formule. Vient maintenant le temps, après une saison complète, de faire une évaluation de ce règlement. Au-delà du résultat de ce vote, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur ces règlements-là et sur les formes de jeu. Ce groupe de travail sera composé de personnes de clubs, nous reviendrons vers vous en septembre ou en octobre.

Les avantages que nous voyons à la zone à 4m50 :

- Attaquants : capacité à prendre des tirs sur les secteurs extérieurs, de loin avec des défenseurs en position.
- Défenseurs : avec une zone plus proche, on considère qu'il est nécessaire pour les défenseurs de s'activer et de se responsabiliser.
- Gardiens : à partir du moment où on a enlevé les réducteurs de buts, on augmente la surface de tir pour les tireurs, cela limite les risques de tirer dans le gardien. On change également de gardien à la mi-temps cela développe les compétences des joueurs.

Remarque de Loïc GOUZIEN - HBC BANNALEC : « Est-ce que cela sert à quelque chose de voter ce vœu puisque certains clubs ne respectent pas ce règlement ? ».

Didier HAUCHARD - CS BETTON HB : « Je ne vois pas dans les arguments avancés ce qui rejette le fait de remettre la zone à 6m ou de la conserver à 4m50. Ce qu'on observe, c'est que le gardien est souvent en position délicate avec une zone à 4m50 comparé à une zone à 6m, d'autant plus qu'il n'y a pas de réducteur de but, l'espace pour le tireur est beaucoup plus important. Cela pose des difficultés pour installer la zone à 4m50, on n'a pas le temps d'installer la zone ».

Réponse : d'où l'intérêt de mettre en place le groupe de réflexion sur les formes de jeu. Cela pourra permettre aux clubs qui n'appliquent pas les règlements de comprendre pourquoi il faut les appliquer.

Remarque de Gwénola LEMENN - ELORN HB : « Dans le Finistère, ce règlement était appliqué avant la fusion et nous trouvons cela très bien. Nous n'avons pas la crainte d'un tir à 4m50 en contre-attaque car bien souvent ils

tirent avant. Nous n'avons pas vu de gardien se plaindre de se faire allumer à 4m50 et du fait que le but soit plus grand, les joueurs tirent en haut et pas dans le gardien ».

Vote de la résolution n°9 – vœu n°2 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Voix exprimées en % :
Pour : 319 en % : 50,5
Contre : 313 en % : 49,5
Abstention : 17

La résolution n°9 est votée à la majorité des voix exprimées. L'Assemblée Générale valide le retrait de la zone à 4m50 dès la saison 2022/2023.

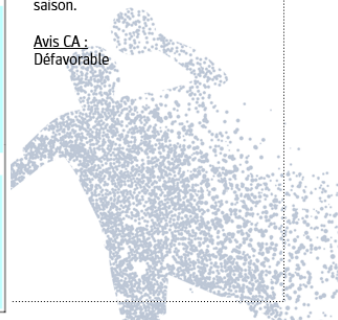
Vœu n°3 :

NOM DU CLUB ET N° AFFILIATION :	Handball Club 310 / 5335071
Objet du vœu :	Remodeler les accessions et relégations en séniors
Motivations du vœu : Les championnats perdent très vite de leur intérêt à partir de la mi-saison dès qu'une équipe se dégage sur la première place. Près des 3/4 des équipes n'ont plus aucun enjeu (montée impossible et descente presque évitée). La dynamique club s'en trouve impactée. Il serait souhaitable d'élargir le nombre de montée et de descente avec des barrages entre les équipes qui prétendent à l'accession et celles qui sont en position de relégation permettant également de conserver une équité sportive. Validité : Excellence / Honneur / Territoriale	
Modifications proposées : Exemple entre Honneur Est et 1ère div en lien avec cette poule : - Les premiers gagnent directement leur place en poule supérieur - Les 2 derniers d'Honneur (11ème et 12ème) vont directement en poule inférieur Barrage entre les 2ème, 3ème, 4ème des deux poules de 1ère div en y associant les 9ème, 10ème d'Honneur. A l'issue de ces barrages, les 2 premiers passent en Honneur. Ainsi, chaque saison, potentiellement, 4 nouvelles équipes en Honneur Au delà de cet exemple, c'est l'esprit global qui doit être repensé afin de stimuler l'intérêt des championnats séniors dans la région.	

Avis STATUTS ET REGLEMENT :
RECEVABLE

Avis COC :
Avis défavorable. Le vœu ne prend pas en compte les descentes supplémentaires. De plus, la gestion des barrages est compliquée en fin de saison.

Avis CA :
Défavorable



Explication de l'avis défavorable de la COC par Annie MOREUL.
Explication du vœu par HBC 310.

Vote de la résolution n°10 – vœu n°3 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 640
Nombre de votant : 122 Quorum = 320

Voix exprimées en % :
Pour : 100 en % : 17,4
Contre : 475 en % : 82,6
Abstention : 65

La résolution n°10 est rejetée à la majorité des voix exprimées.

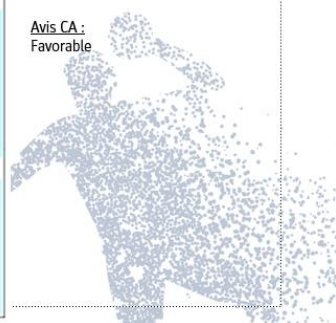
Vœu n°4 :

NOM DU CLUB ET N° AFFILIATION :	HBC CHATEAUBOURG 5335037
Objet du vœu :	COC Regroupement de clubs / effectif collectif <18 joueurs
Motivations du vœu : Difficulté de fidéliser des groupes en "sous-double effectif" (15-18 joueurs). En cas d'absences, une équipe peut être amenée à jouer tous les matchs en effectif restreint. Il est souvent difficile de fidéliser ces joueurs qui interprètent un manque d'intérêt pour leur catégorie. Les rapprochements temporaires d'équipes ne concernent que les collectifs <6 joueurs, mais des clubs avec chacun une équipe et demi auraient intérêt à se rapprocher pour créer 3 équipes à 2 clubs. Les effectifs globaux ne sont souvent connus qu'à l'issue des forums et essais.	
Modifications proposées : Supprimer la barrière du nombre de joueurs pour les rapprochements de clubs. Légimité du rapprochement à juger par la COC sans critère de nombre. (uniquement au plus bas niveau territorial)	

Avis STATUTS ET REGLEMENT :
RECEVABLE. Article 24 des règlements généraux

Avis COC :
Avis favorable. Toutefois, le regroupement n'est possible qu'au plus bas niveau et sous réserve de l'approbation de la COC.

Avis CA :
Favorable



Explication du vœu par HBC CHATEAUBOURG.

Vote de la résolution n°11 – vœu n°4 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
 Nombre de votant : 123 Quorum = 325

Voix exprimées en % :
 Pour : 608 en % : 97,1
 Contre : 18 en % : 2,9
 Abstention : 23

La résolution n°11 est votée à la majorité des voix exprimées.

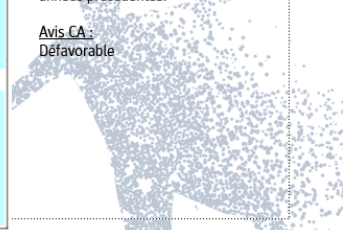
Vœu n°5 :

NOM DU CLUB ET N° AFFILIATION :	Saint-Renan Guilers HB - 5329029
Objet du vœu :	Suppression de la D3 + 16 Masculin
Motivations du vœu : Cette saison, les championnats sont très compliqués en D2 et D3 masculine dans le Finistère ; - de nombreux forfaits généraux en début et en cours de saison - les déplacements sont importants en D3 - la poule 6 en D2 ne compte plus que 6 équipes	
Modifications proposées : À l'instar de ce qui a été fait en + 16 féminin, nous proposons de supprimer la D3. Ainsi la création de championnats (de proximité) serait plus simple à mettre en place.	

Avis STATUTS ET REGLEMENT :
RECEVABLE.

Avis COC :
Avis défavorable. Au vu du nombre d'équipe entre la D2 et la D3, soit 104 équipes cette la saison, la COC a eu des difficultés pour effectuer les poules vu l'arrêt du nombre d'équipe en D2 et D3 et la volonté de respecter la géographie. Pour la saison 2022/2023, l'objectif est d'avoir en D2M, 6 poules de 10 équipes comme les années précédentes.

Avis CA :
Défavorable



Explication du vœu par ST RENAN GUILERS HB.

Explication de la difficulté de cette suppression par Annie MOREUL et Aurélie GEBEL.

Vote de la résolution n°12 – vœu n°5 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 643
Nombre de votant : 122 Quorum = 322

Voix exprimées en % :
Pour : 49 en % : 8,2
Contre : 547 en % : 91,8
Abstention : 47

La résolution n°12 est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Vœu n°6 :

NOM DU CLUB ET N° AFFILIATION : Service TECHNIQUE	Avis STATUTS ET REGLEMENT : RECEVABLE.
Objet du vœu : Feuille de match à 14 en Prénat M	Avis CA : Favorable
Motivations du vœu : - Cohérence avec la FDM N3 - Pénalise les clubs Formateurs - Cohérence de politique de formation Régionale Masculine (autorisation de jouer en PN pour les jeunes en structures CLE, et antenne CLE) : prévision d'ouverture d'antennes CLE dans le 29 - 2 joueurs par postes c'est un minimum - Permettre aux jeunes d'intégrer plus facilement le niveau PN	
Modifications proposées : Autoriser 14 joueurs sur la FDM au lieu de 12 actuellement.	



Questions :

Loïc GOUZIEN – HBC BANNALEC : « Pourquoi l'excellence rég. et l'honneur rég. n'auraient pas le droit d'avoir 14 joueurs sur leur FDME ? ».

Réponse : les championnats nationaux permettent d'avoir 14 joueurs sur leur FDME ; on prend ce vœu comme une expérience, vous n'êtes pas obligés d'aligner 14 joueurs. Il est proposé uniquement sur la filière masculine pour impulser la dynamique qu'on a voulu créer à la Ligue sur cette filière avec l'ouverture des 3 antennes CLE sur le Finistère.

Monique AYMA – JA BRUZ HB : « 14 joueurs mais combien de mutés ? ».

Réponse : 3 mutés.

Monique AYMA – JA BRUZ HB : « Le règlement national c'est 5 joueurs ».

Réponse : aujourd'hui le règlement c'est 3 mutés sauf en national. C'est la commission Statut et Règlement de la FFHB qui fixe le nombre et non pas la Ligue.

Etant donné la chaleur excessive et les soucis techniques rencontrés dans la salle du cocktail déjeunatoire, il est décidé de réduire l'Assemblée Générale aux questions statutaires et de libérer les représentants de clubs après la fin des votes.

Vote de la résolution n°13 - vœu n°6 :

Nombre de structures : 124 Voix totales : 649
Nombre de votant : 123 Quorum = 322

Voix exprimées en % :

Pour : 431 en % : 78,8
Contre : 116 en % : 21,2
Abstention : 102

La résolution n°13 est votée à la majorité des voix exprimées.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 :

Explication du budget prévisionnel 2022 par Laurent ALPERIN.

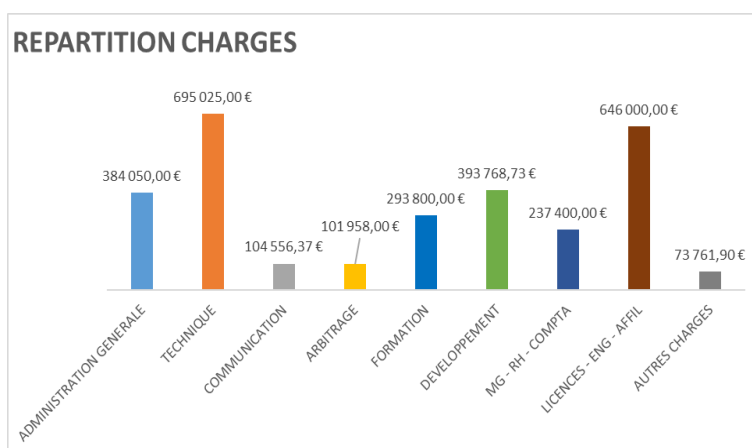
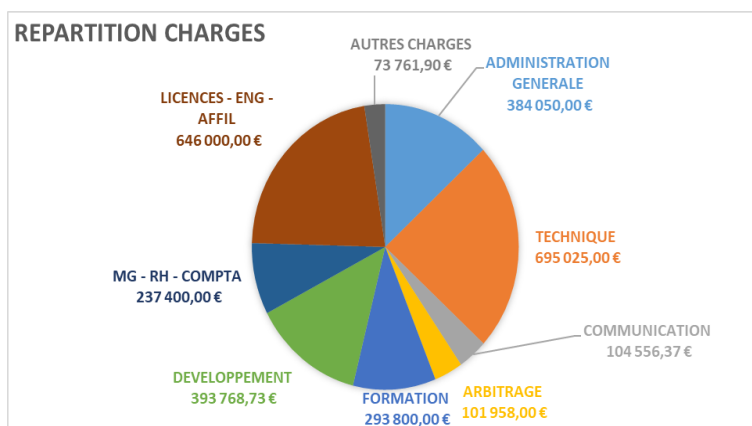
RECETTES :

	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021	BUDGET 2022
01 - Subvention	210 364	200 000	465 821	239 460
01 A FFHB	143 504	140 000	119 030	118 040
01a - Partenariat	12 000	40 000	10 039	55 000
02 - Cotis. Adhérents/Redevances				
02 a - Mutations, Droits formation	81 528	40 000	70 525	70 000
AFFILIATION ffhb	17 649	18 000	27 632	10 000
03 - Stagiaires CT et Arbitres				
05 - Amendes	4 888	0		
06 - Engagements	0	130 000	119 051	120 000
07 - Inscriptions CLE				
08 - Licences	1 505 105	568 992	880 812	1 790 500
08b - Aide licences				-35 000
08c - Refacturation/versement LBHB				
08d - Diverses Recettes	400 858	341 000	406 542	503 600
08e - Financier	6 333	7 000	2 802	2 800
08f - Transfert charges(salaires/formation/AN/phot	4 031		6 257	4 000
08g - Stocks et en cours				
Amort subv/Subvention d'équilibre			4 496	
produits exercice antérieurs / reprises			59 070	
produits exceptionnel (covid en 2020)	9 851	50 000		
ventes véhicule				
Dons bénévoles				
TOTAL RECETTES	2 396 111	1 534 992	2 172 077	2 878 400

DEPENSES :

09 - Fourn,consommables	55 183	60 000	85 331	119 900
10 - Locations, chges loc.	81 601	65 000	71 967	92 290
11 - Entretien, réparation	17 742	20 000	20 228	22 800
12 - Assurances	15 701	17 000	15 225	30 300
13 - Personnel Extérieur	123 780	150 000	82 300	146 730
14 - Honoraires	76 291	55 000	65 208	88 300
15 - Publicité, Aide aux clubs		132 000	81 600	15 000
15a - Aides au Développement / Projets / Labels	24 421	35 000	22 366	65 780
16 - Déplacements	31 420	50 000	45 420	65 330
17 - Télécom, Poste	24 571	30 000	27 322	24 800
18 - Frais banque	2 457	3 000	2 545	2 600
19 - Autres Serv.Exterieurs - Héb., repas, ...	93 075	100 000	104 715	166 640
20 - Impôts et taxes	76 021	65 000	65 838	104 400
21a - Salaires	814 720	692 320	723 704	775 333
21b - Charges Sociales	246 796	263 082	155 460	387 667
22 - Licences charges	543 414	140 757	307 451	609 000
engagement affiliation	17 584	18 000	27 762	37 000
22a - Stock et Equipement vendus	98 576	120 000	60 781	93 950
23 - Autres charges gestion courante	3 275		15 548	9 500
24 - Provision	40 339		26 247	
25 - Amortissement	71 386	65 000	69 810	70 000
25a - Charges Exceptionnelles	4 227			
pertes sur creances			23 055	
26 - Divers Dépenses	3 474	10 000		
27 - Intérêts sur emprunts + Agios	14 618	2 500	3 836	3 000
TOTAL DEPENSES	2 480 672	2 093 659	2 103 719	2 930 320
RESULTAT (+ Gain / - Perte)	-84 561	-558 667	68 358	-51 920

REPARTITION DES CHARGES :



GUIDE FINANCIER 2022/2023 :

Explication du guide financier 2022/2023 par Laurent ALPERIN.

AFFILIATION - REAFFILIATION - REDEVANCE	Clubs Nationaux		Clubs Régionaux		Clubs Départementaux	
	22-23	21-22	22-23	21-22	22-23	21-22
Réaffiliation FFHB	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Abonnt Hand Mag (1 par club affilié)	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Abonnt Approche du HB (1 par club affilié)	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €
Redevance LBHB						
Redevance Administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Redevance Technique et Arbitrage						
Redevance Communication et Développement						
TOTAUX	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €	176,00 €

ENGAGEMENTS - CHAMPIONNATS - COUPES					
ADULTE	22-23	21-22	JEUNES	22-23	21-22
Pré National et National 3 Féminine	500,00 €	500,00 €	Engagement brassage/barrage (U13) (U11)	8,00 €	8,00 €
Excellence Régional	450,00 €	450,00 €	Engagement brassage/barrage (U15/U18)	15,00 €	15,00 €
Honneur Régional	350,00 €	350,00 €	Engagement Chpt Territorial (U13) (U11)	30,00 €	30,00 €
1ère Division	95,00 €	95,00 €	Engagement Chpt 1 ^{er} et 2 ^e division (U15/U18)	30,00 €	30,00 €
2ème Division	80,00 €	80,00 €	Engag PRENAT/EXC REG brassage compris (U15/U18)	80,00 €	80,00 €
3ème Division	80,00 €	80,00 €	Engagement Championnat National	voir tarif FFHB	



INDEMNITES ARBITRAGES - (L'indemnité est fonction du niveau des championnats, quel que soit le groupe de l'arbitre)		
CHAMPIONNAT / COUPE	Tarifs	
	22-23	21-22
Nationale 3 Féminine	40,00 €	40,00 €
Prénational (M et F)	40,00 €	40,00 €
Excellence Régional (M et F)	40,00 €	40,00 €
Honneur Régional (M et F)	40,00 €	40,00 €
1ère Division	28,00 €	28,00 €
2ème Division	28,00 €	28,00 €
3ème Division	28,00 €	28,00 €
Moins 18 ans (M et F) Chpt PRENAT	30,00 €	35,00 €
Moins 18 ans (M et F) Chpt EXC REG	30,00 €	30,00 €
Moins 18 ans (M et F) Chpt 1e DIVISION	25,00 €	26,00 €
Moins 18 ans (M et F) Chpt 2e DIVISION	25,00 €	22,00 €
Moins 15 ans (M et F) Chpt PRENAT	25,00 €	25,00 €
Moins 15 ans (M et F) Chpt EXC REG	25,00 €	23,00 €
Moins 15 ans (M et F) Chpt 1e DIVISION	20,00 €	22,00 €
Moins 15 ans (M et F) Chpt 2e DIVISION	20,00 €	19,00 €
match amical avec équipes nationales	tarif FFHB en vigueur	
match amical avec équipes régionales	25 € à l'appréciation des arbitres	

MUTATIONS						
Niveau de jeu	+ 16 ans		13 - 16 ans		12 ans et moins	
	22-23	21-22	22-23	21-22	22-23	21-22
National / Pré National	140,00 €	159,00 €	95,00 €	99,00 €	gratuit	gratuit
Régional		139,00 €		94,00 €		gratuit
Départemental		114,00 €		89,00 €		gratuit
dont Part fédérale incluse	90,00 €	90,00 €	54,00 €	54,00 €	gratuit	gratuit

Amendes organisations des compétitions + 16 ans			
Objet	N3F/.PNT FetM	ERM/ERF HRM 1 ^{er} DIV	2e 3e division territoriale
Conclusion de match non saisie sur Gesthand 30 jours avant date rencontre	50 €	50 €	50 €
Officiel non qualifié	20 €	20 €	20 €
Manquement à l'obligation vérification feuille de match (club)	20 €	20 €	20 €
Manquement à l'obligation vérification feuille de match (arbitre)	20 €	20 €	20 €
Forfait isolé	150 €	80 €	40 €
Forfait général	450 €	240 €	120 €
Match perdu par pénalité	50 €	50 €	50 €
Réserves réclamations	Tarif FFHB	Tarif FFHB	Tarif FFHB
Droit match différé	20 €	20 €	20 €
Non transmission sur GestHand	20 €	20 €	20 €
Non transmission sur GestHand au de-là du 3ème jour	50 €	50 €	50 €



Amendes organisations des compétitions JEUNES	Moins 18 et Moins 15		Moins de 13 Moins de 11
Objet	Prenat / Excel	Div 1 et 2	
Conclusion de match non parvenue dans les délais	20,00 €	10,00 €	10,00 €
Officiel non qualifié	20,00 €	10,00 €	10,00 €
Manquement à l'obligation vérification feuille de match (club)	20,00 €	10,00 €	10,00 €
Manquement à l'obligation vérification feuille de match (arbitre)	20,00 €	0,00 €	0,00 €
Forfait isolé	40,00 €	20,00 €	20,00 €
Forfait général	120,00 €	60,00 €	60,00 €
Match perdu par pénalité	20,00 €	10,00 €	10,00 €
Réserves réclamations	tarif FFHB		
Droit match différé	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Non transmission sur GestHand	20,00 €	10,00 €	10,00 €

Autres tarifs		
Objet	Adultes	Jeunes
Absence Assemblée Générale LBHB (par voix)	50,00 €	
Absence Assemblée Générale LBHB (par voix) : Club n'ayant que des jeunes		25,00 €
Absence Assemblée Générale LBHB (par voix) : Club n'ayant qu'une équipe adulte	25,00 €	
Absence Assemblée Générale LBHB (par voix) : Club loisir uniquement	exempt	
Transmission hors délai d'un dossier administratif	100,00 €	
Indemnité kilométrique	0,32 € / km 0,36 € / km	
Indemnité kilométrique (ville à ville)	5,00 €	
Journée stagiaire	45,00 €	

CRÉATION/RENOUVELLEMENT DE LICENCE

	FFHB	LBHB	TOTAL
+16	35 €	65 €	100 €
12/16	22 €	55 €	77 €
-12	16,50 €	45 €	61,50 €
Blanche joueur	35 €	65 €	100 €
Dirigeant	19 €	GRATUIT	19 €
Baby	16,50 €	20 €	36,50 €
Handfit	27,50 €	20 €	47,50 €
Loisirs	27,50 €	20 €	47,50 €
Hand'ens	13,50 €	20 €	33,50 €

Tarifs LBHB votés à l'Assemblée Générale de juin 2019.

Nouveautés pour l'AG 2022 – A VOTER

Remise de 10% sur la part LBHB - avant le 31/07/2022

Remise de 50%* sur la part LBHB - après le 1/01/2023

Questions :

Didier HAUCHARD – CS BETTON HB : « Le coût des licences U18 nous pose problème dans le club du fait des 3 années d'âge. Aujourd'hui on a une licence +16, 12/16 ans et – de 12 ans. Nous avons des joueurs qui jouent dans la même équipe et qui ne payent pas la même chose. Comment est-ce que cela se passe dans gesthand car nous allons devoir saisir nos tarifs ? Nous avons des retours de parents qui ne comprennent pas que les tarifs affichés ne soient pas ceux qu'on leur demande ».

Réponse : c'est la fédération qui fixe les catégories d'âge. Les clubs n'ont pas les mêmes tarifs selon les catégories d'âge. Avec Jean-Pierre Gaigne nous faisons partie de la commission finances et nous militons pour que cela soit simplifié. Il faut profiter de l'occasion pour réinventer la politique tarifaire des clubs, comment elle peut évoluer.

Didier HAUCHARD – CS BETTON HB : « Le problème est surtout le paramétrage de gesthand ».

Réponse : le paramétrage est à faire dans gesthand.

Patrick PENNANEAC'H – HBC CHATEAUBOURG : « Dans quel cas est-ce obligatoire d'afficher nos tarifs ? ».

Réponse : c'est réglementaire. Vous faites ce que vous voulez mais c'est obligatoire. Un licencié peut vous demander comment est composé son tarif de licence.

Elsa DA SILVA – PLOUFRAGAN HB : « Concernant l'indemnité kilométrique, je trouve que nous aurions pu nous aligner sur les autres sports car l'augmentation à 0,36€ du km est faible ».

Réponse : les arbitres sont indemnisés par les clubs donc cette augmentation va impacter directement votre budget. Cela va également impacter celui de la Ligue mais dans une moindre mesure. C'est quand même une augmentation de 10%.

Monique AYMA – JA BRUZ HB : « Concernant le hand à 4, il y a un engagement par équipe ou pas ? ».

Réponse :

Océane – HB D : « Concernant l'harmonisation des mutations, car cela pénalise les petits clubs : comment est-ce justifié, pourquoi ? ».

Réponse : le but n'est pas de pénaliser les clubs mais il s'agit de faciliter la gestion de la facturation des mutations. Il s'agit de conserver un niveau de recettes et surtout, avoir un seul tarif sans se poser de question. Actuellement c'est le niveau de pratique du club qui détermine le tarif facturé.

Gaël MACE - ? : « L'opération des coupons sport est-elle relancée la saison prochaine ? »..

Réponse : l'opération pass'sport est renouvelée la saison prochaine. Les informations arriveront prochainement dans les clubs.

Vote de la résolution n°14 – budget prévisionnel 2022 et guide financier 2022/2023 :

Nombre de structures : 124

Voix totales : 643

Nombre de votant : 122

Quorum = 322

Voix exprimées en % :

Pour : 529

en % : 89,1

Contre : 65

en % : 10,9

Abstention : 49

La résolution n°14 est votée à la majorité des voix exprimées.

Marie-Laure PICHON remercie l'équipe de la Ligue pour l'harmonisation financière et donne la parole à Sylvie LE VIGOUROUX.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Sylvie LE VIGOUROUX indique que l'Assemblée Générale a pu se faire d'une seule traite et remercie les clubs pour leur présence. Elle les invite au cocktail déjeunatoire.

Fin de la séance à 12h45.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2021.

Marie-Laure PICHON
Secrétaire Générale



Sylvie LE VIGOUROUX
Présidente de la LBHB

